



Jugement expulsion et saisie à la mauvaise adresse

Par **Narphives**, le **08/08/2023** à **14:19**

Bonjour,

Une société a obtenu la gestion du domaine public sur lequel j'avais acheté l'ancienne capitainerie du port de Bordeaux 10 ans auparavant. J'ai payé directement au trésor public durant plus de 10 ans. Cette société a tenté de me faire payer des taxes foncières 20 fois plus fortes que celles réclamées par l'état. Je lui en ai demandé à maintes reprises les justificatifs sans recevoir de réponse. Après avoir payé ces sommes exorbitantes, j'ai cessé de les payer. La société m'a alors déféré devant le tribunal de Bordeaux en produisant les taxes foncières de mes voisins mais aucune à mon adresse. Le tribunal s'est laissé abuser et m'a condamné, sur la présentation d'une facture dont l'adresse est celle de mon voisin, dans ses motivations à payer les taxes foncières du voisin au 118 alors que mon adresse est le 116 et me condamne à payer ses taxes foncières et à être expulsé. L'huissier m'envoie un avis d'expulsion au 118 (qui est un restaurant), s'apercevant de l'erreur du jugement, il en émet un autre à mon adresse 116, je lui ai écrit une lettre AR et trois courriels pour lui signaler l'erreur et qu'il ne dispose pas de titre exécutoire pour mon adresse sans obtenir de réponse. Il y a trois jours, il est entré en mon absence et était en train de vider mes lieux avec des déménageurs. Je lui ai fait remarqué qu'il n'avait pas de titre exécutoire pour l'adresse qu'il était en train de vider, il m'a répondu qu'on lui demande de saisir et qu'il saisi. Je suis parti avant d'en venir aux mains.

Pouvez-vous me dire quels sont mes droits en telles circonstances ? Je relate ces faits dans un site que j'ai mis en ligne : <http://verna.free.fr/> Je reste à votre disposition pour toutes précisions.

Cordialement,

C.Verna